

Réponse

Le Canada a la réputation d'accueillir généreusement les réfugiés et les victimes d'actes de répression et de violence en provenance d'Amérique centrale; il entend maintenir cette politique. Le gouvernement a lui-même parrainé 3 000 réfugiés en 1986. Le nouveau système de détermination du statut de réfugié, qui entrera bientôt en vigueur, prévoit une entrevue orale pour tous les candidats.

Conclusion/Recommandation

89. Le gouvernement devrait faire des pressions pour que des Canadiens soient nommés à des postes de direction du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il pourrait alors participer à la mise à jour des programmes internationaux à l'intention des réfugiés et à la résolution de questions de politique. Il faudrait notamment définir ce que l'on entend par "réfugié" en vertu des accords internationaux, ainsi que les droits et les responsabilités des pays hôtes. (page 116)

Réponse

Le Canada présentera sa candidature dès qu'un poste se libérera à la direction du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, afin que notre pays soit adéquatement représenté au sein de cet organisme. Quoi qu'il advienne, le Canada se propose de participer activement aux travaux du Haut commissariat et notamment à la mise à jour des programmes internationaux à l'intention des réfugiés, ainsi qu'au règlement des questions en suspens.

Conclusion/Recommandation

90. Nous souhaitons vivement que le Canada appuie les projets visant à assurer une source de revenu aux réfugiés, comme celui qui existe pour les réfugiés afghans au Pakistan; nous y voyons un excellent exemple de projet destiné à aider les réfugiés à être aussi autonomes et productifs que possible, pendant qu'ils attendent leur rapatriement ou leur installation en permanence dans un pays d'accueil. (page 116)

Réponse

Le Canada appuie les projets visant à assurer une source de revenu aux Afghans réfugiés au Pakistan; il encouragera la réalisation de projets semblables dans d'autres pays, avec le consentement du pays d'accueil.

L'Afghanistan

Conclusion/Recommandation

91. Le comité recommande que le Canada continue de considérer la prestation d'une aide humanitaire et médicale aux réfugiés afghans au Pakistan comme une priorité et qu'il appuie fortement les initiatives de la Croix-Rouge internationale et celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en particulier. Par ailleurs, dans ses relations bilatérales avec l'Union soviétique, le Canada doit, chaque fois que l'occasion se présente, soulever la question de l'Afghanistan et bien faire savoir que l'occupation et la destruction de ce pays constituent un obstacle sérieux à une amélioration des relations. (page 117)